

30 000 ménages supplémentaires feraient appel aux services à la personne en 2050

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 117 • Décembre 2024



En Centre-Val de Loire, 167 900 ménages ont recours aux services à la personne (SAP) en 2019, soit 14,8 % de l'ensemble des ménages de la région. Ce recours est plus élevé en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher que dans les autres départements. Il n'est pas non plus homogène au sein de la population : les ménages âgés comme ceux bénéficiant d'un niveau de vie élevé font plus souvent appel aux SAP. Dans un contexte de vieillissement de la population et d'évolution des structures familiales, le nombre de ménages usagers des SAP progresse en Centre-Val de Loire par rapport à 2013. Cette progression devrait se poursuivre, avec potentiellement près de 30 000 ménages usagers supplémentaires d'ici 2050. Cette hausse serait en particulier portée par l'augmentation du nombre de personnes âgées. Elle devrait entraîner d'importants besoins de recrutement, alors que le secteur est déjà en tension.

En partenariat avec :



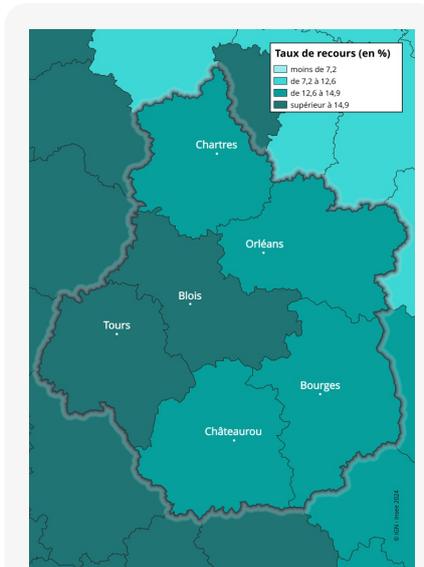
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Les services à la personne (SAP) regroupent des activités de soutien aux individus et aux familles (aide à domicile, garde d'enfants, soutien scolaire, etc.) (**définition**). Ils répondent à une demande croissante principalement en raison du vieillissement de la population et de l'évolution des structures familiales. Cette demande est influencée par plusieurs facteurs majeurs qui façonnent les comportements et les besoins des ménages.

En Centre-Val de Loire, en 2019, 167 900 ménages ont déclaré des dépenses de services à la personne (**Sources**). Environ 7 400 ménages supplémentaires utilisent les SAP par rapport à 2013. Le nombre de ménages usagers progresse plus rapidement que le nombre total de ménages.

Le recours à ces services est plus fréquent dans la région que dans l'ensemble de la France métropolitaine hors Île-de-France (14,8 % contre 14,0 %). Le Centre-Val de Loire se situe au 4^e rang des régions françaises derrière les Pays de la Loire, la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine. Parmi les départements de la région, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher affichent les taux de recours les plus élevés (respectivement 16,6 % et 16,5 %). À l'inverse, l'Eure-et-Loir présente le taux de recours le plus faible (12,9 %) ► **figure 1**.

► 1. Taux de recours aux services à la personne en 2019



Lecture : En 2019, 14,3 % des ménages loirétains ont recours aux services à la personne.

Champ : Ménages fiscaux résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, Filosofi 2019.

Le recours aux SAP augmente nettement avec le niveau de vie ► **figure 2**. Les ménages plus aisés, notamment les 20 % ayant le niveau de vie le plus élevé, recourent davantage aux SAP que les autres. Ces ménages plus aisés tendent à plus faire appel aux services améliorant le confort, tels que le ménage ou le jardinage. Au-delà du niveau de vie, le statut d'occupation du logement (locataire ou propriétaire) peut également avoir une incidence sur le recours aux SAP.

Pour les ménages plus modestes, le recours aux SAP est davantage limité aux besoins essentiels, comme l'assistance aux personnes dépendantes. Les taux de recours diffèrent peu entre les 20 % des ménages au niveau de vie le plus bas et ceux ayant un niveau de vie médian. Quand la personne de référence est âgée de moins de 65 ans, le recours aux SAP concerne moins d'un ménage sur vingt parmi les ménages ayant un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian.

Le besoin d'assistance s'accroît avec l'âge. Les ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus recourent aux SAP dans une forte proportion, même les plus modestes. Ainsi, parmi les 10 % des ménages au niveau de vie le plus bas, un quart des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus utilisent les SAP. À ces âges le taux de recours augmente très régulièrement et très nettement avec le niveau de vie.

Le vieillissement de la population contribue ainsi fortement à la hausse de la demande de SAP. Avec l'augmentation de l'espérance de vie et le nombre croissant de seniors, les besoins en assistance pour les activités de la vie quotidienne (toilette, repas, soins, etc.) sont en forte hausse.

La composition des ménages a aussi un impact significatif sur le recours aux services à la personne. Cet impact varie également selon l'âge de la personne de référence du ménage. Parmi les ménages où cette personne a moins de 65 ans, les familles avec enfants recourent davantage aux SAP que les ménages sans enfant ► **figure 3**. Cela s'explique principalement par les besoins de garde d'enfants et d'accompagnement

scolaire. À l'inverse, pour les ménages âgés de 65 ans ou plus, la présence d'enfants, souvent majeurs, dans le foyer réduit le recours aux SAP. Les enfants représentent en effet plus de la moitié des proches aidants d'une personne âgée à l'échelle nationale, limitant ainsi le besoin d'aide extérieure.

La structure des ménages en termes d'âge, de mode de cohabitation et de niveau de vie diffèrent selon les territoires. Ces différences expliquent en partie les écarts de taux de recours aux SAP entre ceux-ci, mais elles peuvent avoir des effets opposés au sein d'un même territoire. Ainsi, l'Indre et le Cher sont deux départements où la part des habitants de plus de 65 ans est relativement élevée, ce qui peut contribuer à accroître le recours aux SAP. Toutefois, les ménages de ces mêmes départements ont également des niveaux de vie relativement modestes, ce qui a tendance à freiner ce recours. Par ailleurs, d'autres caractéristiques des territoires peuvent influencer sur le recours aux SAP, comme la présence de structures d'accueil des personnes âgées ou la part de seniors vivant à leur domicile.

Près de 30 000 ménages usagers supplémentaires d'ici 2050

Dans les années à venir, plusieurs évolutions pourraient influencer sur le recours aux services à la personne. Dans une hypothèse de poursuite des tendances actuelles en matière de fécondité, mortalité, migrations et modes de cohabitation (**sources et méthodes**), le nombre de ménages usagers des SAP en Centre-Val de Loire augmenterait de 29 900 d'ici 2050 par rapport à 2019. Il atteindrait 197 800 ménages usagers, soit une hausse de 17,8 %. Cette progression serait néanmoins moins importante qu'en France métropolitaine hors Île-de-France (+27,4 % soit 879 200 ménages usagers supplémentaires). La hausse du nombre de ménages usagers des SAP concernerait tous les départements de la région, le Loiret en tête avec une croissance de 26,0 %.

La hausse du nombre de ménages usagers des SAP en Centre-Val de Loire serait principalement due au vieillissement de la population

En l'absence d'hypothèse sur l'évolution des niveaux de vie, l'accroissement du nombre de ménages usagers des SAP entre 2019 et 2050 serait la résultante de trois effets : l'évolution de la population, l'évolution du nombre de ménages liées aux comportements de cohabitation ou de décohabitation et enfin la structure par âge de la population.

En Centre-Val de Loire à l'horizon 2050 la population baisserait (-2,8 % entre 2019 et 2050), ce qui, isolément, aurait un impact négatif sur le recours aux SAP. Néanmoins, l'évolution des modes de cohabitation compenserait cet effet : malgré cette baisse de population, la poursuite de la tendance de décohabitation entraînerait une augmentation du nombre total de ménages. Enfin, l'évolution de la structure de la

► 2. Taux de recours aux services à la personne selon les déciles du niveau de vie et la tranche d'âge - Centre-Val de Loire



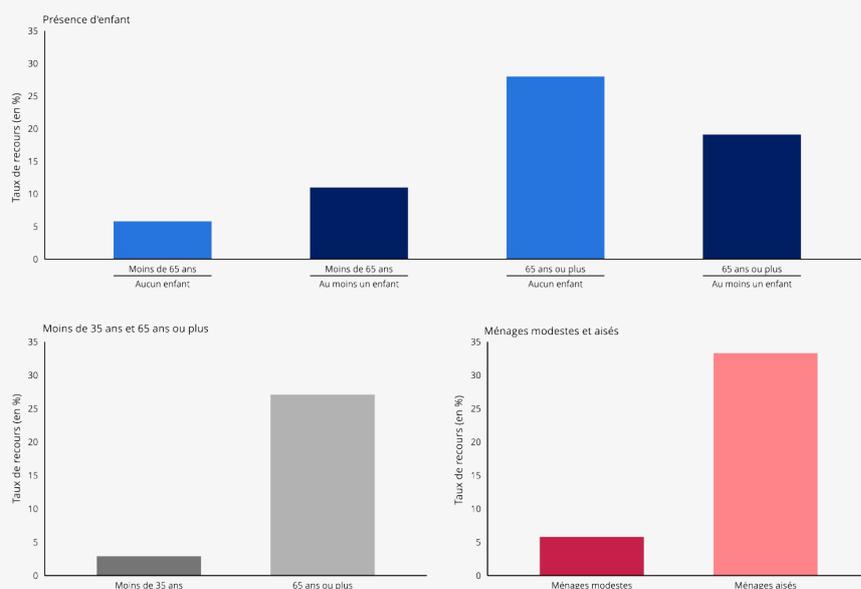
Note : Les déciles sont calculés sur le territoire de la France métropolitaine hors Île-de-France.

Lecture : En Centre-Val de Loire, en 2019, 14,8 % des ménages bénéficient de services à la personne. Parmi les ménages dont la personne de référence a 80 ans ou plus, 44,9 % font appel à ces services.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Centre-Val de Loire.

Source : Insee, Filosofi 2019.

► 3. Taux de recours aux services à la personne selon les caractéristiques des ménages



Note : Les ménages faisant partie des 20 % de ceux ayant les niveaux de vie les plus faibles en France métropolitaine hors Île-de-France sont qualifiés de modestes. Les ménages faisant partie des 20 % de ceux ayant les niveaux de vie les plus élevés en France métropolitaine hors Île-de-France sont qualifiés d'aisés.

Lecture : En 2019, le taux de recours des ménages aisés est de 33,3 %.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Centre-Val de Loire.

Source : Insee, Filosofi 2019.

pyramide des âges serait le facteur le plus déterminant ► **figure 4**. Le vieillissement de la population devrait accroître le recours aux SAP, les ménages âgés en étant les principaux usagers. En 2050, 71 % des ménages usagers des SAP seraient constitués de personnes âgées de 65 ans ou plus, contre 62 % en 2019. Près de 48 % des usagers des SAP seraient des personnes seules, contre 41 % en 2019. Le vieillissement accentuerait en effet l'utilisation des SAP par les personnes âgées seules : 29 % des ménages usagers en 2050 seraient des personnes seules de 80 ans ou plus, illustrant l'impact qu'aurait le maintien à domicile des personnes âgées isolées,

notamment à la suite d'un veuvage. L'arrivée progressive des générations du baby boom dans ces classes d'âge est un puissant moteur de la croissance de la demande de services à la personne dans les décennies à venir.

En France métropolitaine hors Île-de-France, les tendances seraient semblables, à la différence que la population devrait continuer à croître d'ici 2050 (+2,6 % entre 2019 et 2050). Comme en Centre-Val de Loire, l'évolution des modes de cohabitation et surtout de la structure de la pyramide des âges contribueraient également à accroître le nombre de ménages usagers des SAP.

L'évolution du nombre total de ménages varierait selon les départements de la région. Ce nombre diminuerait dans l'Indre, le Cher et le Loir-et-Cher, mais augmenterait dans le Loiret, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir. Néanmoins, le taux de recours aux SAP et le nombre de ménages usagers progresseraient dans tous les départements, témoignant d'une demande croissante dans toute la région.

La hausse du nombre de ménages usagers des SAP pourrait être encore plus élevée

Quel que soit le scénario d'évolution de la population et des modes de cohabitation, le nombre de ménages usagers des SAP augmenterait globalement entre 2019 et 2050 en Centre-Val de Loire ► **figure 5**. Cependant, cette hausse pourrait varier significativement selon la manière dont la démographie et les modes de cohabitation évolueront effectivement. Le nombre de ménages usagers des SAP pourrait atteindre 220 900 en 2050, soit une augmentation de 53 000, dans le cas d'un scénario de forte croissance (**sources et méthodes**). À l'inverse, un scénario combinant des hypothèses moins favorables en termes d'évolution de la population ou de mode de cohabitation ne prévoit qu'une augmentation globale de 5 700 ménages usagers d'ici 2050 et une possible diminution à partir de 2040.

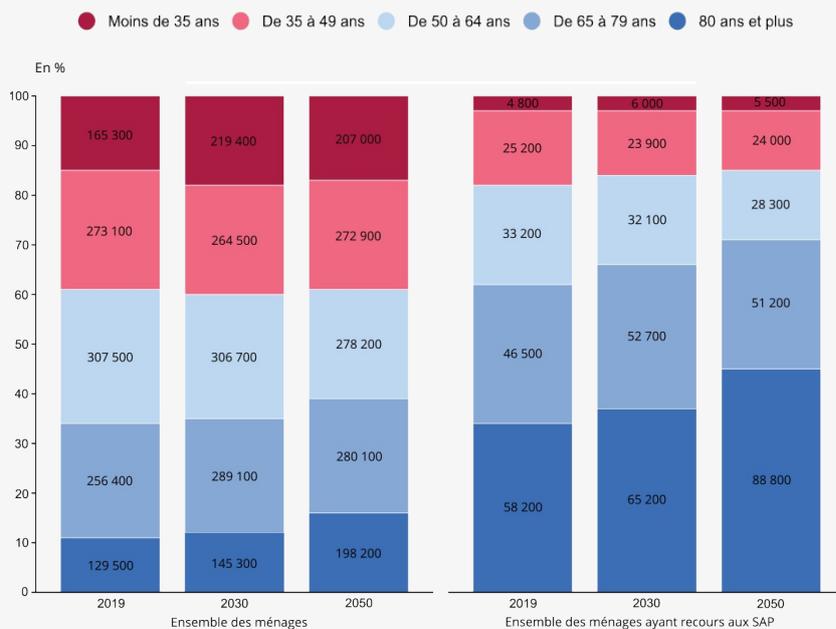
Le maintien à domicile ou non des personnes âgées est le facteur qui devrait avoir le plus d'impact sur l'augmentation du nombre de ménages usagers des SAP. En effet, une personne âgée vivant en communauté (comme en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, EHPAD) ne recourt plus aux SAP. La hausse de 29 900 ménages usagers à l'horizon 2050 repose sur la poursuite de la tendance actuelle de réduction des départs en communauté des personnes âgées. Si ces départs diminuent davantage, le nombre de ménages usagers des SAP pourrait augmenter de plus de 36 000. En revanche, si ces départs repartent à la hausse jusqu'à retrouver leur niveau de 2008, cette augmentation se limiterait à 20 900 ménages usagers des SAP supplémentaires d'ici 2050. ●

Olivier Diel, Sylvain Dabadie (Insee),
Nicolas Birot, Djamilia Tamadazt
(Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► 4. Répartition des ménages par tranche d'âges en Centre Val de Loire



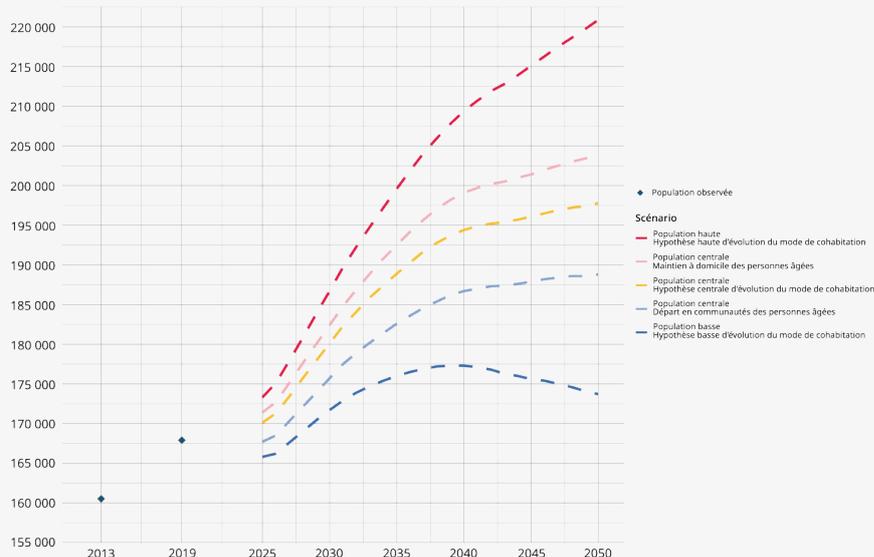
Note : Effectifs arrondis à la centaine.

Lecture : En 2019, 58 200 ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus utilisent les services à la personne, soit 34 % de l'ensemble des ménages ayant recours aux SAP.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Centre-Val de Loire.

Source : Insee, Filosofi 2019, Omphale 2022.

► 5. Évolution et projections des ménages ayant recours aux services à la personne



Note : Les effectifs sont arrondis à la centaine.

Lecture : D'après le scénario central de projection de population et l'hypothèse centrale d'évolution du mode de cohabitation, 197 780 ménages auraient recours aux services à la personne en 2050.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Centre-Val de Loire.

Source : Insee, Filosofi 2013 et 2019, Omphale 2022.

► Encadré 1 - Des montants de dépenses en SAP élevés en Centre-Val de Loire

Le montant annuel médian des dépenses liées aux SAP est supérieur à celui en France métropolitaine hors Île-de-France (soit 1 363 euros contre 1 301 euros). La région se classe au troisième rang parmi les régions de France métropolitaine hors Île-de-France, derrière la Corse (1 664 euros) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 598 euros). Au sein de la région, l'Indre-et-Loire enregistre les dépenses médianes les plus élevées par ménage (1 402 euros), tandis que le Cher affiche les dépenses les plus faibles (1 250 euros).

Dans un même territoire, ces montants varient très fortement d'un ménage à l'autre. En Centre-Val de Loire, parmi les ménages ayant recours aux SAP, les 10 % qui dépensent le plus paient des sommes 22 fois supérieures à celles des 10 % qui dépensent le moins. Les ménages aisés ont non seulement plus souvent recours aux SAP que les ménages modestes, mais les montants dépensés augmentent eux aussi globalement avec le niveau de vie.

► Encadré 2 - Les aides fiscales aux services à la personne

Des mesures fiscales et sociales ont été prises afin de réduire le coût des SAP pour les ménages. Les différents dispositifs ont pour objectif, outre de réduire les freins à l'accès aux SAP, de diminuer la proportion du travail non déclaré. Depuis 1991, les ménages bénéficient d'une réduction d'impôt. En 2007, ce dispositif a été transformé en crédit d'impôt pour les foyers d'actifs : il permet aux ménages actifs non imposables de bénéficier d'un remboursement d'une partie du coût de l'emploi d'une personne à domicile. Depuis janvier 2017, le crédit d'impôt est étendu à tous les foyers, jusqu'alors réservé aux foyers d'actifs.

Les aides directes constituent également un soutien important au secteur des SAP. Elles sont essentiellement destinées aux publics « fragiles » : personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants. Elles peuvent être utilisées pour financer des SAP (complément de libre choix du mode de garde, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, etc.).

En 2019, à l'échelle nationale, le soutien de l'État à destination du secteur des SAP s'élève à 8,2 milliards d'euros, dont 6,5 milliards d'aides aux particuliers (réductions, exonérations et crédits d'impôts) et 1,7 milliard d'aides aux organismes prestataires (exonération de TVA, de cotisation sociale, etc.). Ce soutien de l'État augmente entre 2017 et 2019 (+1,3 %).

► Encadré 3 - Des recrutements nécessaires pour satisfaire la hausse de la demande de SAP

En 2019, les services à la personne en Centre-Val de Loire représentent 15 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour 167 900 ménages usagers, soit un ratio de 11,2 ménages usagers par ETP. Depuis cette date, le nombre d'offres d'emploi collectées pour les métiers des employés de maison, personnels de ménage, aides à domicile et aides ménagères par France Travail est en forte augmentation en Centre-Val de Loire, passant de 5 200 en 2019 à 9 400 en 2023. Cependant, le nombre de demandeurs d'emploi intéressés par ces métiers diminue, passant de 5 300 en 2019 à 3 700 en 2023. Ces professions figurent parmi les métiers les plus en tension dans la région. La plupart des scénarios de projection prévoient une augmentation de plus de 30 000 ménages usagers des SAP d'ici 2050. Par conséquent, l'offre d'emploi dans ce secteur pourrait encore s'accroître, renforçant les tensions sur le marché du travail pour les métiers liés aux SAP. Si le ratio actuel en termes de nombre de ménages usagers pour un ETP n'évolue pas, cela impliquerait le recrutement de plus de 2 500 ETP pour répondre à la demande. Toutefois, la proportion de personnes âgées parmi les usagers des SAP devrait croître. Ces personnes, souvent confrontées à des besoins individuels plus lourds (comme des handicaps nécessitant une aide quotidienne), pourraient avoir besoin d'un nombre d'heures de SAP plus important. Les recrutements nécessaires pourraient donc être encore plus élevés.

► Sources et méthodes

Filosofi : Le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental. Il remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL) depuis 2012. Dans l'étude, les ménages usagers des SAP sont ceux ayant déclaré des dépenses strictement positives de services à la personne, d'après Filosofi.

Le niveau de vie médian est nettement plus élevé en Île-de-France que dans les autres régions. Afin d'établir une comparaison pertinente du lien entre le recours aux SAP et le niveau de vie en Centre-Val de Loire, le territoire de comparaison est la France métropolitaine hors Île-de-France.

Modèle Omphale : Dans une première étape, des projections de population sont réalisées à l'aide du modèle Omphale. Celui-ci permet de réaliser, pour un territoire, une projection de l'évolution de la population par sexe et âge en se basant sur des hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Le point de départ des projections est le recensement de la population 2018. Le scénario central se base sur l'hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques observées : les hypothèses de ce scénario sont un solde migratoire avec l'étranger de +70 000 personnes par an à compter de 2021, une fécondité stable à partir de 2023 et des gains d'espérance de vie. Les hypothèses des autres scénarios diffèrent par les évolutions de l'indicateur conjoncturel de fécondité, de l'espérance de vie et du solde migratoire avec l'étranger.

Les projections de ménages sont ensuite obtenues à partir de ces projections de population et d'hypothèses sur l'évolution des modes de cohabitation. Ces hypothèses sont construites à partir des millésimes 2008, 2013 et 2018 du recensement de la population. L'hypothèse centrale correspond au prolongement des tendances observées sur la période 2008-2018 (même rythme jusqu'en 2030, puis rythme divisé par deux). Des scénarios thématiques ciblent des évolutions spécifiques des modes de cohabitation par tranche d'âge autour de 4 thèmes : cohabitation des jeunes chez leurs parents, maintien à domicile des personnes âgées, vie en couple et habitat intergénérationnel. L'hypothèse haute du mode de cohabitation correspond à une baisse : de la cohabitation des jeunes de 19 à 30 ans chez leurs parents, des départs en communauté des personnes âgées, de la part des personnes vivant en couple cohabitant et de l'habitat intergénérationnel (ménages de 3 adultes ou plus). L'hypothèse basse du mode de cohabitation correspond aux évolutions inverses.

Enfin, pour construire des projections de ménages usagers des services à la personne, les taux de recours sont appliqués aux projections de ménages. L'hypothèse retenue est le maintien des taux de recours par zone, tranche d'âge et mode de cohabitation, calculés à partir de Filosofi 2019.

► Pour en savoir plus

- **Borey G., Warmoës J. (Insee), Beltzung M., Lefebvre M. (Dares)**, "En moyenne, 4 % de l'emploi salarié total dans les services à la personne et jusqu'à 6 % dans le Sud-Ouest", *Insee Première n°1981*, janvier 2024.
- **Diel O., Piraux É. (Insee), Birot N., Tamadazt D. (Dreets)**, "Des rémunérations relativement faibles pour les 41 000 salariés des services à la personne", *Insee Analyses Centre-Val de Loire n°102*, octobre 2023.

► Définitions

Service à la personne (SAP) : activité de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées ou dépendantes (hors soin effectué par un professionnel du social ou médico-social), d'entretien ménager, etc., réalisée au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile. Dans l'étude, les ménages usagers des SAP sont définis comme ceux ayant déclaré des dépenses strictement positives de services à domicile, d'après la source Filosofi. La garde d'enfant par les assistants maternels est exclue de l'étude.

